

LISTE DES ACTES DE PREVENTION REMBOURSES PAR LA MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA BPS

EN COMPLEMENT DE LA SECURITE SOCIALE, DANS LE CADRE DU PARCOURS DE SOINS COORDONNES.

L'arrêté paru le 18 juin 2006 et applicable au 1er juillet 2006 fixe la liste des prestations de prévention éligibles au contrat responsable.

Les contrats responsables des mutuelles doivent comporter au moins 2 actes de prévention.

- Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures (SC8) sous réserve que l'acte soit effectué sur les première et deuxième molaires permanentes, qu'il n'intervienne qu'une fois par dent et qu'il soit réalisé en cas de risques carieux et avant le 14ème anniversaire.
- Un détartrage annuel complet sus et sous-gingival, effectué en deux séances maximum (SC12) ;
- Un bilan du langage oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit (AM024) à condition qu'il s'agisse d'un premier bilan réalisé chez un enfant de moins de quatorze ans.
- NABM 4713, 4714, 0323 Dépistage hépatite B (codes, 0351)
- Dépistage une fois tous les 5 ans des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans pour un des actes suivants :
 - Audiométrie tonale ou vocale (CDQP010)
 - Audiométrie tonale avec tympanométrie (CDQP015)
 - Audiométrie vocale dans le bruit (CDQP011)
 - Audiométrie tonale et vocale (CDQP012)
 - Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie (CDQP002)
- L'acte d'ostéodensitométrie remboursable par l'assurance maladie obligatoire ; sans préjudice des conditions d'inscription de l'acte sur la liste mentionnée à l'article L.162-1-7, la prise en charge au titre du présent arrêté est limitée aux femmes de plus de 50 ans, une fois tous les 6 ans.
- Les vaccinations suivantes, seules ou combinées :
 - Diphtérie, tétanos et poliomyélite : tous âges
 - Coqueluche : avant 14 ans
 - Hépatite B : avant 14 ans
 - BCG : avant 6 ans
 - Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et pour les femmes non immunisées désirant un enfant
 - Haemophilus influenzae B
 - Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins 18 mois